



Triage Médical		Définition	Prise en charge	Évacuation
UA	EU (Extrême Urgence) Blessé en danger de mort à très court terme	Traumatisés sévères Grade A Hémorragie massive non contrôlée État de choc hémorragique non contrôlable Hémorragie extériorisée active non contrôlable Détresse respiratoire (également persistante malgré le traitement) Détresse respiratoire avec hypoxie sous O2 (cyanose, FR > 30 ou < 10) non corrigée Atteintes thoraciques ou cervico-faciales entraînant une asphyxie Trouble de conscience avec GCS ≤ 8 ou avec signe de focalisation	Immédiat	Évacuation la plus rapide après conditionnement minimal (damage contrôle, traitements de sauvetage)
	U1 Blessé provisoirement stabilisé par des gestes d'urgences	Traumatisés sévères stabilisés Grade B Gros délabrements ou fracas de membres ou des parties molles Hémorragie garrotée Brûlures graves (SCB adulte > 20% ; enfant > 10%) Trouble de conscience sans signe de focalisation et GCS > 8 Hypothermie sévère	Dès que possible	Délai max 6h
UD (Urgence différée)		Victime qui présente au moment du triage médical des lésions incompatibles avec la vie. La notion de dépassement est à évaluer en fonction des circonstances et des moyens médicaux à disposition tout au long de la prise en charge selon instructions du DSM	En fonction des moyens médicaux Selon instructions du DSM	
UR	U2	Distinguer les urgences fonctionnelles à prioriser sur les autres UR (blessures de la sphère ORL, ophtalmologique, stomatologique et main, brûlures circulaires des membres) Brûlures (SCB adulte : 10 à 20% ; enfant : 5 à 10%) Fracture des membres Plaies articulaires et des membres sans délabrement TC sans troubles de conscience Traumatisme vertébro-médullaire sans déficit	Dès que les moyens médicaux le permettent	Délai max 18h
	U3	Blessé léger qui ne présente aucun des critères ci-dessus		Délai max 36h
Impliqué		Victime non blessée physiquement, exposée directement à un risque de mort ou de blessure pouvant avoir besoin d'une prise en charge notamment médico-psychologique	Dès que possible au CAI	-
Décédé	Mort	Arrêt cardiaque	PEC médico-légale et judiciaire	

